



# LE CANARD DÉCHAÎNÉ

Du Réseau Commercial LFAC  
*libre ensemble*



Mardi 7 mai 2019

## SOMMAIRE

P1 • CHSCT LFAC  
P2 • Vos candidats UNSA

### Directeur de publication

Laurent ARTIGAU

### Rédactrice en chef

Joëlle MENEGHIN

### Conception

Franck CHABAUD

## Ont participé à ce numéro

Valérie Arseguet-Delpech  
Véronique Dauly  
Pierre Perrault

Téléphone :  
06.60.38.36.82

Site:  
unsa-generalis.com

Courriel :  
contact@unsa-generalis.com

## Le CHSCT acteur de la santé et de la sécurité

### Les 4 missions principales du CHSCT:

- **Analyser les conditions de travail et les risques professionnels au sein de l'établissement** et étudier les circonstances et causes des accidents du travail ou maladies professionnelles. Le CHSCT doit être convoqué en urgence par l'employeur à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant été susceptible d'entraîner des conséquences graves.
- **Informer et sensibiliser les salariés de l'établissement sur les risques professionnels** et sur leurs droits en matière de santé et sécurité.
- **Surveiller la bonne application, dans l'établissement, des dispositions légales et réglementaires** en matière de santé et sécurité au travail.
- **Donner un avis sur toute décision sur laquelle il est consulté**, car le concernant (transformation d'un poste, modifications des conditions de travail, mesures pour les salariés particulièrement vulnérables etc.

Les membres du **CHSCT LFAC** faisant partie de **L'UNSA** ont veillé durant toute cette mandature et les précédentes à **faire respecter le rôle important de cette instance** pour enrayer la dégradation des conditions de travail au sein du réseau.

- **Nous** avons user de notre droit d'alerte des **Risques Psycho-sociaux**, ce qui permis, à nos collègues en situation de mal-être, de pouvoir être reconnu(e)s par la direction.

- **Nous** avons mené en délégation avec la direction **des enquêtes** suite à ces alertes, afin d'éclaircir les situations des personnes voire même de certaines agences.

- **Nous** avons procédé à des **visites systématiques des agences**, à intervalles réguliers, au moins une fois par trimestre.

**Pour ce qui est des bureaux**, qui entrent aussi dans le champ d'intervention du **CHSCT**.

La direction devant absolument obtenir la signature de l'accord sur la nouvelle rémunération de nos collègues du réseau salarié, a reporté ses projets de

fermetures ou de réaménagements. **Ne nous leurons pas, ce n'est pas un abandon mais un report**. En tout cas si nos amis de la CFE-CGC considèrent que c'est leur victoire, nous tenons à leur rappeler notre position sur ce sujet (**nous avons été les seuls à tirer la sonnette d'alarme sur notre tract de mars dernier**), ainsi que nos interventions, dont la première date d'octobre 2018 :

#### - Séance du CE du 25 octobre 2018 :

**L'UNSA** souhaitait que la question des répercussions sur les locaux pour LFAC suite à la mise en place de RS 2022 soit mise à l'ordre du jour.

**Thierry LESCURE** explique que des communications seront effectuées en **CHSCT** au sujet de l'impact du projet RS 2022 sur les locaux. Un point pourra être également effectué lors du prochain CE du 18 décembre.

#### - Séance du CE du 15 avril 2019:

-**Thierry LESCURE** indique que les négociations sur la rémunération du réseau salarié constituent actuellement la priorité. Il est probable que les tests seront retardés.

-**La CFE-CGC** annonce qu'elle est opposée à la réalisation de ces tests et qu'elle demande que les bureaux restent en l'état.

-**L'UNSA** se félicite de cette prise de position, qui rejoint celle de l'UNSA.

En application des dispositions de l'**ordonnance n° 2017-1386**, les questions relatives à la santé et la sécurité au travail, relevant jusqu'à ce jour du périmètre des CHSCT, seront désormais prises en compte par le **Comité social et économique (CSE)** dès le mois de juin 2019 à LFAC.

**C'est pourquoi, votre vote sera important car en votant UNSA au sein de l'établissement LFAC, vous ferez le choix de représentants du personnel déjà très spécialisés à cette fonction technique, juridique et sociale, qu'est le CHSCT.**

**L'UNSA est la seule organisation qui défend réellement vos intérêts !!!  
C'est votre voix qui fait la différence !**

# VOS CANDIDATS UNSA LFAC

Une équipe de 10 personnes, composée de 4 CDA et de 6 CDC



Véronique  
DAULY



Valérie  
ARSEGUET-DELPECH



Charlotte  
BRUNET



Joëlle  
MENEGHIN



Laurent  
ARTIGAU



Pierre  
PERRAULT



Arnaud  
ROBERT



Richard  
MAURICE



Sylvain  
DELERUE



Franck  
CHABAUD